

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 518/SG/TP prescrivant la démolition d'un bâtiment.

n° 518/SG/TP

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

3 avril 1968

Numéro JO

n° 8 du 25/04/1968

Date du numéro

25 avril 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait obligation à M. Bachanfar, propriétaire, de raser le bâtiment qui menace ruine édifié sur le titre foncier n° 117 en bordure de la rue de Boulaos, près des abattoirs, aux Salines Est, à Djibouti. La démolition, l'évacuation des matériaux résiduels ou leur mise en dépôt ordonnée sur place devront être achevées dans un délai de un (1) mois à compter de la notification du présent arrêté par le Chef de District de Djibouti.